

Message adressé à Mesdames et Messieurs les Maires par le Service Interministériel Régional des Affaires Civiles, Economiques, de Défense et de Protection Civiles de la préfecture

Envoi du 28 janvier 2010

Objet : Pénurie de sel de déneigement

Plusieurs d'entre vous ont contacté les services de la préfecture au sujet de la pénurie de sel de déneigement.

En effet, les épisodes neigeux survenus fin décembre 2009 - début janvier 2010 ont conduit les différents gestionnaires de réseaux routiers à passer de nombreuses commandes auprès de fournisseurs de sel.

La multiplicité de ces commandes ayant engendré une tension dans les livraisons, les fournisseurs ont sollicité les services du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire afin que des priorités soient définies au niveau zonal.

Le Préfet de la Zone de Défense Est a décidé de privilégier la livraison de sel aux gestionnaires des axes structurants les plus empruntés : Directions Interdépartementales des Routes (gestionnaires des routes nationales), Conseils Généraux (gestionnaires des routes départementales) et grandes agglomérations.

Le Préfet de la Zone de Défense Est a également demandé aux Préfets de département de mutualiser les stocks disponibles sur le département et de les répartir, en fonction de l'urgence, en liaison avec le Conseil Général.

Au vu du recensement effectué la semaine dernière par le Service Interministériel Régional des Affaires Civiles, Economiques, de Défense et de Protection Civiles (SIRACEDPC) auprès de certaines communes, le stock en sel, très faible, ne permet pas de mutualiser cette ressource.

Le Conseil Général a pu ponctuellement prêter du sel à certaines collectivités, mais étant lui-même contingenté, il ne peut constituer un recours viable.

En outre, le principal fournisseur, la société Rock, contacté par le SIRACEDPC ne peut actuellement produire que 4 000 tonnes de sel par jour alors que 220 000 tonnes ont été commandées.

Le Préfet du Doubs a donc informé le Préfet de Zone de cette situation préoccupante, qui ne nous donne aucune marge de manœuvre au niveau local.

Compte tenu de la perturbation neigeuse attendue sur le département pour la fin de cette semaine, vos services ne seront peut-être pas en mesure d'assurer un niveau de déneigement habituel. Dans ces conditions, les collectivités sont incitées, s'il en était besoin, à économiser la matière première au regard de la faiblesse de la ressource, et à prioriser le déneigement des axes les plus importants.

Le SIRACEDPC